



Ethias publie son code d'investissement éthique 2019

Acteur majeur de l'assurance depuis 100 ans en Belgique, Ethias a toujours pratiqué la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) dans l'ensemble de ses métiers.

« *En tant qu'assureur n°1 des collectivités publiques, Ethias adopte une approche rigoureuse, éthique et transparente dans la gestion de ses actifs financiers (+/- 18 Mia€). Ethias est un investisseur responsable et a le devoir d'agir dans l'intérêt à long terme de ses assurés. Cette vision est capitale dans la gestion de dossiers comme les pensions légales et complémentaires* » explique Cécile Flandre, Chief Financial Officer.

Comme chaque année, Ethias vient d'actualiser son **code d'investissement éthique**, applicable à l'ensemble des investissements directs. Il s'agit de deux listes d'entreprises et de pays interdits. En plus d'**exclure les secteurs de l'armement, du charbon et du tabac**, ce code intègre des **critères ESG** (environnement, social et de gouvernance) pour déterminer ces listes.

La liste d'exclusion des entreprises reprend les entreprises qui ne sont pas alignées avec les dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies qui concernent les droits de l'homme, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption et/ou qui sont impliquées dans l'armement (controversé ou conventionnel) et/ou dans le charbon et/ou dans le tabac

La liste d'exclusion des pays applicable aux obligations gouvernementales retient deux notions :

- les pays à fiscalité avantageuse tel que visé dans le Code des impôts sur les revenus
- les pays les moins respectueux des normes internationales en matière de droits de l'homme, de droit des travailleurs et de la protection de l'environnement.

La méthodologie et la portée du code sont en évolution continue afin de suivre les tendances sociétales.

Le code d'investissement éthique est téléchargeable sur www.ethias.be/corporate ou en cliquant [ici](#)